

COMPTE RENDU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mardi 26 NOVEMBRE 2024

Mme Faccenda, Principale du collège ouvre la séance à 18h10 .

Mme Faccenda souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et aux nouveaux membres élus. Elle propose un tour de table afin que chacun puisse se présenter.

- Sont présents 22 membres sur 30,
- Mme Mercier, personnalité qualifiée, Madame Bonnard Le Floch, Monsieur Bazire et Monsieur Pichon, représentants de la collectivité territoriale, sont excusés.
 - Mme Conq, agent comptable et membre invité est excusé.

Mme Faccenda propose la candidature de Madame Durand en tant que secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint Mme la Principale déclare que la séance peut débuter.

- Mme Faccenda procède à l'examen et au vote du compte-rendu du Conseil d'Administration du 8 octobre 2024.

VOTE		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 10

Mme Faccenda indique l'ajout du point II-12 : signature convention Iroise Ventilation Hote Vmc.

POINT I- Vie de l'établissement : acteurs et instances

1. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Mme la Principale présente le règlement intérieur aux membres du Conseil d'Administration (cf. annexe 1).

VOTE		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

2. Commission Permanente

Mme Faccenda apporte les précisions suivantes aux membres du Conseil :

La Commission Permanente est désormais créée par le Conseil d'Administration uniquement si délégation de compétence lui est donnée. Le Conseil d'Administration doit donc se prononcer sur la création ou non d'une Commission Permanente lors de la première réunion qui suit son élection et choisir quelles compétences il lui délègue parmi celles mentionnées aux 6°, 7°, 8°, 9°, 10° et 12° de

l'article R. 421-20. »

La Commission Permanente n'instruit plus obligatoirement les questions relevant de l'article R421-2 du code de l'éducation (emploi de la DGH par exemple) qui sont désormais de la compétence unique du conseil d'administration.

Mme Faccenda précise que ce vote aura lieu chaque année après le renouvellement du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité pour la non-constitution de la Commission Permanente pour l'année scolaire 2024/2025 ;

VOTE		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

18h27 : arrivée de Monsieur Schuster, personnalité qualifiée.

3. Installation du conseil pédagogique

Mme la Principale indique que le conseil pédagogique est une instance de concertation entre les professeurs au sein de l'établissement. Il participe à l'autonomie pédagogique des Établissements Publics Locaux d'Enseignement.

Il est une instance de consultation des enseignants sur la politique éducative de l'établissement. Cette instance sera notamment le lieu de la rédaction du Projet d'Établissement et de la mise en œuvre des orientations ministérielles. Le conseil pédagogique peut associer toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction des sujets traités.

4. Installation du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC)

Mme la Principale présente brièvement le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC), le programme étant en cours de rédaction.

Le Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré. C'est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégrée au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Mme l'accenda présente les membres du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (Cf. annexe 2).

5. Installation du conseil de discipline

Mme la Principale indique que le conseil de discipline est compétent pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par la réglementation en vigueur et inscrites dans le règlement intérieur de l'établissement (avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes) et en présente les membres (Cf. annexe 3).

6. Installation de la commission éducative

Mme la Principale indique que la commission éducative a pour mission d'examiner la situation d'un élève dont le comportement est inadapté aux règles de vie dans l'établissement ou qui ne répond pas aux obligations scolaires.

Cette commission doit favoriser la recherche d'une réponse éducative personnalisée. L'objectif est d'amener l'élève à réfléchir au sens de sa conduite, aux conséquences de ses actes pour lui-même et autrui.

Cette commission peut également être consultée lorsque des incidents graves ou récurrents surviennent, participant ainsi à la mise en place d'une politique de prévention.

Mme Faccenda présente les membres de la Commission Educative (Cf. annexe 4).

7. Installation du Conseil de la Vie Collégienne (CVC)

Mme la Principale indique que le Conseil Vie Collégienne a pour objectif de rendre les élèves acteurs de la vie de leur établissement, d'être force de proposition. Avec cette expérience, les élèves pourront montrer leur investissement citoyen, développer leur sentiment d'appartenance au collège. Ce conseil se réunira au minimum avant chaque conseil d'administration, selon les besoins et à la demande des élèves. Il traitera des questions relatives à la vie de l'établissement :

- Les principes généraux de l'organisation des études et du temps scolaire,
- L'élaboration et la modification du projet d'établissement et du règlement intérieur,
- Les questions de restauration,
- La santé, l'hygiène et la sécurité,
- L'aménagement des espaces destinés à la vie collégienne,
- L'organisation des activités sportives, culturelles et périscolaires.

Monsieur Brodier précise les modalités d'élections du Conseil Vie Collégienne. Enseignants et personnels sont invités à y participer. Yanis Martin, élève, en est le vice-président.

Mme Faccenda précise que la parole sera donnée à chaque Conseil d'Administration au vice-président du Conseil Vie Collégienne pour en exposer ses remarques, propositions et actions.

Mme Faccenda présente la composition du conseil (Cf. annexe 5).

8. Installation de la Commission d'Hygiène Sécurité et Conditions au Travail (CHSCT)

Mme la Principale indique que cette commission est chargée de faire toutes les propositions utiles au Conseil d'Administration au vu de promouvoir la formation à la sécurité et de contribuer à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement.

Mme Faccenda en présente la composition (Cf. annexe 6).

9- Information Journée Nationale de lutte contre le harcèlement scolaire

Le jeudi 17 octobre et le lundi 04 novembre, l'équipe cellule Bien-être Phare du Collège s'est réunie afin de mettre en place des actions visant à la lutte contre le harcèlement scolaire en lien avec les axes fixés par le plan interministériel de lutte contre le harcèlement : prévention, détection et résolution.

Entre le jeudi 7 novembre et le vendredi 15 novembre, deux temps forts ont été organisés par les équipes au sein de l'établissement :

- **Journée du jeudi 07 novembre 2024 : "mur de mots" dans la cadre de la Journée Nationale de lutte contre le harcèlement.**

Avec leurs enseignants et personnels de l'établissement, les élèves ont évoqué sur un temps défini la définition du Harcèlement. Chacun a écrit en un mot, sur un post-it (couleur dédiée) quel sens avait le harcèlement pour lui et a pu proposer toujours en un mot sur un autre post-it (couleur

différenciée), comment lutter contre le harcèlement,

Les post-it ont été affichés dans le grand hall de l'établissement sur des espaces dédiés et feront l'objet d'un bilan pour accompagner notre programme de prévention.

- **Journée du jeudi 14 novembre 2024 : questionnaire anonyme d'auto-évaluation.**

Conformément au décret du 07 novembre 2023, tous les élèves des écoles, à compter du CE2, ainsi que tous les élèves des collèges et lycées se verront proposer de renseigner une grille d'auto-évaluation non nominative visant à évaluer s'ils sont susceptibles d'être victime de harcèlement scolaire. (note explicative en pièce jointe)

Au sein du Collège, un temps de 2 heures a été banalisé pour tout l'établissement le jeudi 14 novembre 2024 de 8h à 10h. Temps durant lequel chaque classe a été encadrée par deux adultes de l'établissement qui ont pris appui sur des supports pédagogiques et ont pu répondre aux questionnements des élèves.

Chaque binôme avait à sa disposition :

- les protocoles et information sur la cellule bien-être du collège :
 - 1 infographie "10 conseils pour le harcèlement"
 - les infographies "non au harcèlement : que faire face à une situation de harcèlement à l'école" et "que faire face une situation de cyberharcèlement" ? qui se trouvent pages 11 et 12 du carnet de correspondance
 - le protocole d'intervention de l'équipe bien-être du collège
 - le protocole de prise en charge d'une situation de harcèlement en collège ou au lycée
- des supports pédagogiques :
 - le harcèlement scolaire : analyse d'une affiche proposée par Mme Théréné
 - le dossier pédagogique du film de la campagne nationale 2024-25 de lutte contre le harcèlement à l'École, réalisé par le ministère et intitulé « Ton problème, c'est mon problème » : <https://www.youtube.com/watch?v=Nclf7ELuQGM>
 - 2 affiches de la campagne "ton problème c'est mon problème" : <https://www.education.gouv.fr/media/197667/download>

Pour accompagner les parents, un dépliant « Le harcèlement il faut en parler pour en sortir » a été transmis via Pronote. Ce dépliant informe sur le phénomène et de questionnements vous permettant de déceler une éventuelle situation de harcèlement.

10- Information PIX 2024-2025-Certification numérique

Les compétences numériques définies par le cadre de référence présenté ci-dessous et acquises par les élèves font l'objet d'une certification nationale délivrée via une plateforme en ligne **Pix**. La certification Pix permet d'attester un profil de compétences numériques certifié et reconnu par l'État et par l'inscription à l'inventaire de la commission nationale de la certification professionnelle (CNCP). La plateforme délivre aux élèves, en fin de cycle 4 et en fin de cycle terminal, une certification des compétences numériques.

La plateforme Pix permet aux élèves à partir du cycle 4 de s'autoévaluer et de valoriser leurs progrès à partir de tests de positionnement. **À partir de la classe de 5^e**, les élèves s'inscrivent sur la plateforme Pix accessible gratuitement, où ils disposent d'un suivi de leurs acquis. En changeant d'établissement, les élèves conservent leur compte Pix.

Les établissements scolaires publics et privés sous contrat sont dotés d'un **espace Pix Orga** qui permet aux équipes pédagogiques de générer des parcours de tests sur différentes compétences numé-

riques, de suivre les résultats des élèves et ainsi de les accompagner dans l'acquisition de leurs compétences jusqu'à la certification.

Le cadre de référence des compétences numériques s'organise en cinq domaines et seize compétences numériques. Il propose huit niveaux de maîtrise progressive de ces compétences pour les élèves de l'enseignement scolaire, pour les étudiants de l'enseignement supérieur et dans un contexte de formation d'adultes. Les niveaux de maîtrise de 1 à 5 sont proposés plus particulièrement pour les élèves de l'école élémentaire, du collège et du lycée.

Ces compétences numériques font l'objet d'une certification délivrée par la plateforme Pix en fin de cycle 4 au collège et au cycle terminal du lycée.

5 domaines, 16 compétences, 6 niveaux

- Information et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Pour cette année 2024/2025 :

- **Pix 6ème devient obligatoire :**

Une attestation de sensibilisation au bon usage des outils numériques et de l'intelligence artificielle, de tous types de contenus publiés par ceux-ci, des réseaux sociaux, des dérives et risques liés à ces outils et aux contenus générés par l'intelligence artificielle ainsi qu'à la lutte contre la désinformation (loi SREN du 21 mai 2024)

Cette attestation se compose de 3 parcours :

- un premier parcours focus "cyberharcèlement"
- un parcours "compétences numériques"
- un parcours "attestation"

- **Pix parentalité numérique**

En 5 minutes et sans inscription, Pix propose 7 parcours sur la parentalité numérique : <https://pix.fr/parcours-autonomes/slicc-2>

- Bien vivre le numérique à la maison
- Les jeux vidéos : comment accompagner mon enfant ?
- A la découverte du contrôle parental !
- Réseaux sociaux : les comprendre et les paramétrer
- Réagir face au cyber harcèlement
- Aider mon enfant dans ses recherches en ligne

Un référentiel est également à la disposition des parents sur pronote et sur le site du Collège.

Les dates de certification pour cette année scolaire du 17 mars au 13 juin 2025

11- Calendrier prévisionnel actualisé

Mme Faccenda présente le calendrier prévisionnel actualisé.

12- Information recrutement service civique 2024-2025

L'Agence du service civique vient de signifier au Ministère de l'éducation nationale que le contingent qui lui a été initialement alloué était revu à la baisse pour cette fin d'année 2024, passant de 21 500 à 17 000 contrats.

Cette baisse du contingent national de VSC concerne les dotations des mois de novembre et de décembre 2024.

À ce titre, une nouvelle répartition des contingents académiques intégrant la diminution des dotations pour les mois de novembre et décembre 2024 a été transmise au service de la DIPATE.

L'Académie bénéficie d'un contingent de 90 contrats au lieu de 170 contrats initiaux pour novembre et de 30 contrats au lieu de 145 pour décembre.

En conséquence et compte tenu des engagements pris, Mme Blin, Cheffe de pôle Aide au Pilotage, Dossiers transversaux nous informe être dans l'obligation de suspendre la campagne et nous prie de ne plus procéder à aucun recrutement.

Madame Blin reviendra vers Madame la Principale s'il était possible de reprendre les recrutements.

13- Information et bilans exercice sécurité 1^{er} trimestre

Exercice incendie : jeudi 17 octobre à 10h15

Exercice PPMS : lundi 25 novembre à 10h40-confinement

Seront prévus deux autres exercices incendie et deux autres PPMS sur le deuxième et troisième trimestre.

Point II. Points financiers

1. Budget 2025

Monsieur Masson présente le budget 2025 élaboré en concertation avec Madame Faccenda.

La structure budgétaire jusqu'à 2022 présentait, deux inconvénients : la multitude de domaines d'une part, et l'accumulation de charges dans certaines activités, d'autre part. À titre d'exemple les "activités pédagogiques collège" ne permettaient pas de distinguer les charges liées à l'enseignement, d'isoler le CDI ou la SEGPA, ou encore les "frais généraux" au service ALO ou l'"achat divers self" au SRH.

La "philosophie" générale de la RCBC, entrée en vigueur en 2013, doit permettre de repérer facilement les objectifs (domaines) déterminés par l'établissement et repérer les charges et les recettes qui ont permis de les atteindre (activités). C'est une logique qui permet au chef d'établissement de facilement les objectifs (domaines) déterminés par l'établissement et repérer les charges et les recettes qui ont permis de les atteindre (activités). C'est une logique qui permet au chef d'établissement de pouvoir piloter à tout moment la structure, et aux administrateurs de se prononcer face à des éléments financiers clairs.

La dotation du Conseil Départemental est de 80676 euros des quels sont retirés 5324 euros pour les recettes de COP à reverser au Département. Soit une dotation de 75352 euros (cf.annexe 9).

Le total général des dépenses est de 649208.1 euros et le total des recettes est de 625563.59 euros. Un prélèvement sur fonds de roulement est nécessaire et estimé à 20033.29 euros. (cf. Annexe 10)

Sur le rapport du Chef d'Établissement, Madame Faccenda demande aux membres du Conseil l'approbation du budget initial de l'exercice 2025 :

VOTE		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

2. Délégations de signature Chef d'Établissement

Conformément à la réforme budgétaire et comptable des EPLE et sur le rapport du Chef d'Établissement, le Conseil d'Administration donne délégation au Chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et relatif aux marchés publics d'autre part.

VOTE		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le Décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement donnant pouvoir au Chef d'Établissement de déléguer sa signature,

Vu la circulaire 2005-156 du 30/09/2005

Vu la note ministérielle du 25/11/2005

Le Chef d'Établissement donne délégation de signature des bons de commande jusqu'à 1500 euros avec obligation d'information au Chef d'Établissement pour un montant supérieur à 500 euros, dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation, à M. MASSON Alan, Secrétaire Général d'EPLÉ, pour les crédits autres que pédagogiques.

Les bons de commande **seront cependant signés par le Chef d'Établissement** lorsque les dépenses seront afférentes à la section d'investissement.

En cas d'urgence et en l'absence du Chef d'Etablissement, le secrétaire général d'EPLÉ, est autorisé à signer les bons de commandes, les mandats, les ordres de recettes, les ordres de reversement et les ordres d'annulation/réduction de recettes, charge à lui d'en rendre compte.

VOTE		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Vu le Décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement donnant pouvoir au Chef d'Etablissement de déléguer sa signature,

Vu la circulaire 2005-156 du 30/09/2005

Vu la note ministérielle du 25/11/2005

Le Chef d'Établissement donne délégation de signature au Secrétaire Général d'EPLÉ pour :

- Ordres de mission des personnels administratifs ouvriers, techniques et de laboratoire
- Certification des états de frais de déplacement de ces mêmes personnels

- Visa des autorisations d'absence des personnels énumérés ci-dessus

VOTE		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

Ces délégations prennent effet à la date de signature du présent acte. Elles seront reconduites automatiquement chaque année scolaire, sauf remise en cause par le signataire.

Le Chef d'Établissement délègue sa signature pour les conventions de stage de 4èmes SEGPA et 3èmes SEGPA à Madame Nathalie Durand, Directrice Adjointe de SEGPA

VOTE		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

3-Présentation délibération tarifs restauration 2025-CD29

Commission permanente du 7 octobre 2024 concernant les dotations d'équipement et de fonctionnement, des tarifs 2025, transfert de foncier et diverses conventions

4- Bouclier tarifaire CD29

Le bouclier tarifaire est une aide complémentaire aux bourses nationales. Seuls les élèves boursiers peuvent en bénéficier.

Condition : déjeuner 4 ou 5 jours par semaine sur une année complète. Cette aide intervient après la déduction de la bourse nationale. Elle est versée au Collège, puis déduite directement de l'avis adressé par le collège à la famille. Cette aide vient donc en déduction du coût du repas.

5- Tarifs de vente de produits et prestations

Le Conseil d'Administration autorise l'ordonnateur à encaisser les frais liés aux frais de photocopies N/B, couleur, les frais de dégradation de matériels, de manuels, de CD et toute autre dégradation ou perte subit par l'établissement (cf. annexe 11).

VOTE		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

6- Convention du groupement comptable 2024-2025

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'établissement à signer la convention afin de valider l'adhésion du collège Anna Marly au groupement comptable du lycée de l'Harteloire. Le coût est 0.80€ par élève, soit un montant de 240€ pour l'année 2024-2025 où nous comptons 300 élèves scolarisés dans l'établissement.

VOTE		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

7- Convention Centre social Belle -Projet Skol'n zen

Le Conseil d'Administration autorise la signature de la Conventions avec le Centre Social de Bellevue dans le cadre d'un projet Skol'n zen- action d'échanges et accueil des parents pour 366.38 euros.

VOTE		
Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0

20h30 : départ Yanis Martin

8-Mise en paiement des IISE AED en CDD Année 2024/2025

Le Conseil d'Administration autorise Le Chef d'Établissement à attribuer jusqu'à 46 Heures Supplémentaires Effectives aux Assistant d'Éducation en Contrat Durée Déterminée dans le cadre de la dotation attribuée pour la période de septembre à décembre 2024 par le Rectorat de Rennes.

VOTE		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

9- Installation borne de pointage turbo self

Coût Turbo self : 6308.67 euros

Subvention Département : 6308 euros

Installation des bornes le 4 décembre 8h30- formation prévue le jeudi 12 décembre à 8h30

Cartes : 500 cartes offertes à 3 euros la carte-réflexion autour du protocole de gestion des cartes qui resteront pour les élèves dans l'établissement (éviter les pertes)

Concours de dessin pour illustration cartes organisé par la vie scolaire

Avantages :

- Arrêt de GTI qui n'est plus pris en charge par les DAIP
- Connexion directe à Pronote pour le suivi des absences et repas pris.
- Pour les commenceaux : possibilité de gérer par application ses achats de repas
- Et c'est français !

Le Conseil d'Administration donne son accord à l'installation d'une borne B100 de pointage à carte des repas du self, un écran mural pour compter les repas côté cuisine, une teambox en réseau, 500 cartes pour montant de 6308.67€

VOTE		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

10- Décision Budgétaire Modificative n°5

Le Conseil d'Administration approuve la décision budgétaire modificative suivante : achat de 7 téléphones portables SAMSUNG XCore pour 1335.60€ (soit 190.80€ pièce) pour la chef d'établissement, le SG d'EPLÉ, la directrice de SEGPA, le CPE, le chef cuisinier, l'agent de maintenance, l'agent d'astreinte en NAS ; et achat de 4 écrans 27 pouces pour l'administration et des

périphériques pour le montant de 1126.28€.

La DBM a un total de 2461.88€.

VOTE		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

11- Convention d'Occupation Précaire logement 2^{ème} étage à droite

Le Conseil d'Administration autorise le Chef d'Établissement à signer une convention d'occupation précaire de l'appartement F4 situé au 2^{ème} étage droite de l'immeuble de logements de l'établissement du 01.12.2024 au 31.07.2025. Le montant mensuel du loyer fixé à 388.00 euros, plus les charges. Le locataire : Madame WASIUTEK, enseignante au collège.

VOTE		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

12- Convention Iroise Ventilation

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer une convention avec Iroise ventilation : Nettoyage et dégraissage du circuit d'extraction des graisses en cuisine, des hottes d'aspiration et des laboratoires. Coût annuel : 1.632 €. Durée 3 ans.

VOTE		
Pour : 22	Contre : 0	Abstention : 0

Point III Équipements et travaux

1- Point sur la sécurisation des parcours des jeunes piétons

Suite au précédent Conseil d'Administration, Madame Faccenda informe et invite les membres du Conseil d'Administration à une réunion au Collège le jeudi 5 décembre en présence de Monsieur Foveau afin d'échanger sur la sécurisation des parcours des jeunes piétons

2- Point sur les travaux

Préau terminé pendant les vacs de Toussaint

Retour des infiltrations salle 109- couloirs et toilettes

A revoir infiltration au-dessus de la direction liée aux joints de carrelage suite travaux août 2024 = changement des dalles au plafond

Faïences cuisine non réalisées comme prévu à la Toussaint

En prévision début 2025 : salle 203 à refaire

Installation des bornes wifi par Cégélec et configuration par Monsieur Ziani en cours de programmation- espérons 2025

En prévision relevés des ondes par BMO – à voir fonction date installation wifi

3- Point sur la visite F3SCT

Visite du 19 septembre – présentation des préconisations par Monsieur Masson

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Faccenda remercie les membres du Conseil, lève la séance à 20h52.

Mme Faccenda remercie l'équipe de restauration pour la magnifique collation préparée et invite les membres à se rendre au buffet.

La Présidente du Conseil d'Administration

Le Secrétaire de séance

Mme FACCENDA

Mme DURAND



Quorum :

Présents :

	Qualité	Titulaire	Emargement	Suppléant	Emargement
1. Equipe de direction	Principale	Mme FACCENDA			
	Adjoint Directrice SEGPA	Mme DURAND			
	Secrétaire Général d'EPL	Mr MASSON			
	CPE	Mr BRODIER			
	Agent Comptable	Mme CONQ	Excusez		
2. Représentants de la collectivité territoriale	Département du Finistère	Mme BONNARD-LE FLOC'H	Excusez	Mme TARAGNA	
		Mr FOVEAU		Mr SCHNEIDER	
	Représentant de la Mairie	Mr PICHON	Excusez	Mr NEDELEC	
		Mr BAZIRE	Excusez	Mme TOURNIER	
3. Personnalités qualifiées	Directeur chargé des Etudes du Conservatoire de Brest	Mr SCHUSTER			
	Directrice de la MPT de Pen-Ar-Créac'h	Mme MERCIER	Excusez		
4. Personnels élus de l'établissement	Personnels d'Education	Mme HOARAU		Mme ABOLLIVIER	
		Mme JOURDEN		Mme BEVEN-TRISTANT	
		Mme LE GALL		Mme BILLINGTON	
		Mr MARTIN		Mme BLED	
		Mr MARTINEZ		Mme CANN	
		Mme PLEVEN		Mme LELOUP	
		Mme WASIUTEK		Mr PICHEREAU	
	TOS	Mr MARIER			
		Mme HONORINE			
		Mme PICARD	Excusez		
5. Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	Mr TEXIER			
		Mme BIIHAN			
		Mr MULLER			
		Mr BOSSER			
		Mr CREIGNOU			
		Mr LE FLOC'H			
		Mr MOUSSA SAID			
	Elèves	LE GOFF Erinn		MOHAMED Hasnaou	
		MARTIN Yanis	Yanis	HOSH GUEDO Elouane	
		MOULLAN PETTON Jeanne		MEHARI Hanibal	

Brest, le mardi 19 Novembre 2024,

collège
Anna Marly

académie
Rennes

Éducation
nationale

ORDRE DU JOUR
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 26 NOVEMBRE 2024
à 18h00 en salle de réunion

Ordre du jour :

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du compte rendu du Conseil d'Administration du 8 octobre 2024

Point I– Vie pédagogique et vie scolaire

1. Règlement Intérieur du Conseil d'Administration
- 2- Commission Permanente
3. Installation du Conseil Pédagogique.
4. Installation du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté.
5. Installation du Conseil de Discipline.
6. Installation de la Commission Éducative.
7. Installation du Conseil Vie Collégienne.
8. installation du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 9- Information Journée Nationale de lutte contre le harcèlement scolaire
10. Information PIX 2024-2025-certification numérique
11. Calendrier prévisionnel actualisé
- 12- Information recrutement service civique 2024-2025
- 13- Information et bilans exercice sécurité 1^{er} trimestre

Point II– Points financiers

1. Budget 2025
2. Délégations de signature Chef d'Établissement
3. Présentation délibération tarifs de restauration 2025 - CD29
4. Bouclier tarifaire CD29
5. Tarifs de vente de produits et prestations
6. Convention du groupement comptable 2024-2025
7. Convention Centre Social de Bellevue-Projet Skol'n zen
8. Mise en paiement HSE AED en CDD Année 2024/2025
9. Installation borne de pointage turboself
10. Décision Budgétaire n°5
11. Convention d'Occupation Précaire logement 2^{ème} étage à droite
12. *Convention Iroise Ventilation Hôte VMC*

Point III- Travaux et équipements

- 1- Point sur la sécurisation des parcours des jeunes piétons
- 2- Point sur les travaux
- 3- Point visite F3SCT-CD29

La Principale

Madame FACCENDA

Téléphone
02 98 80 43 93

Télécopie
02 98 46 71 28

Mél.
Ce.0291661y
@ac-rennes.fr

8, rue Jules Lesven
29220 Brest
cedex
Site internet
de l'académie de rennes
www.ac-rennes.fr

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Le présent règlement intérieur détermine l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration du collège Anna Marly de Brest

ARTICLE 1 (article 12 du décret du 31 octobre 1990)

Le conseil d'administration se réunit en séance ordinaire sur l'initiative du chef d'établissement au moins trois fois par an. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité territoriale de rattachement, du chef d'établissement ou de la moitié au moins de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

ARTICLE 2 (article Art R 421-25 du Décret du 21 décembre 2020)

« Le chef d'établissement fixe l'ordre du jour, les dates et heures des séances du conseil d'administration en tenant compte, au titre des questions diverses, des demandes d'inscription que lui ont adressées par les membres du conseil. Il envoie les convocations, accompagnées de l'ordre du jour et des documents préparatoires, au moins huit jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à un jour en cas d'urgence

ARTICLE 3 (article 15 du décret du 30 août 1985)

Les séances du conseil d'administration ne sont pas publiques. L'autorité académique ou son représentant peut assister aux réunions du conseil d'administration. Le président du conseil d'administration peut inviter à titre consultatif toute personne dont la présence paraîtrait utile.

ARTICLE 4

Les titulaires sont convoqués à chaque Conseil d'Administration. En cas d'absence d'un titulaire, celui-ci organisera son remplacement auprès d'un suppléant.

ARTICLE 5

Les séances débutent, sauf exception, à 18h00 et sont organisées de préférence le lundi, mardi ou jeudi. La durée des séances est fixée à 3 heures 30, avec prolongation possible de 30 min au maximum. Si cette prolongation s'avérait insuffisante, le Conseil d'administration se réunira dans un délai de 48h maximum.

ARTICLE 6

Le procès-verbal du Conseil d'Administration précédent est adopté en début de séance.

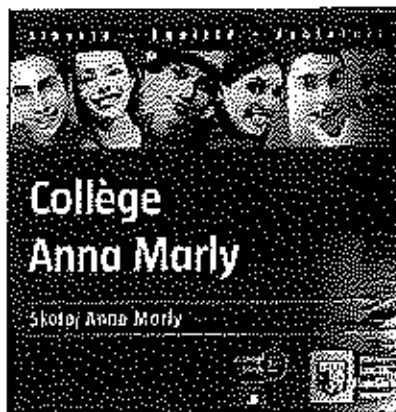
ARTICLE 7

Un secrétaire de séance sera désigné en début de séance.

ARTICLE 8

Les votes sont personnels, ils interviennent à la majorité des suffrages exprimés. La voix du Président est prépondérante en cas de partage des voix. Le vote secret est de droit si un membre du Conseil le demande.

ARTICLE 9 - Les dispositions du présent règlement sont adoptées par le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 novembre 2024 pour la durée de l'année scolaire 2024-2025.



RAPPORT DU BUDGET 2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 NOVEMBRE 2024

Le budget est un acte de prévision et d'autorisation

- pour une année (principe de l'annuité) du 1^{er} janvier au 31 décembre,
- dans un document unique (principe de l'unité)
- de toutes les ressources et les charges (principe de l'universalité)
- réparties selon leur nature dans des services (principes de spécialité)
- en respectant le principe de l'équilibre (équilibre réel)

Il doit donc retracer les dépenses et les recettes qui permettent à l'établissement scolaire de fonctionner pour l'année civile à venir. C'est un outil de pilotage pour le chef d'établissement qui prend en compte le projet d'établissement, le contrat d'objectif conclu avec l'autorité académique et les orientations fixées par la collectivité de rattachement. C'est un acte financier qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'établissement.

Au cours de l'exécution budgétaire (du 1^{er} janvier au 31 décembre), le conseil d'administration pourra être amené à voter des « décisions budgétaires modificatives » pour ajuster le budget en fonction des événements qui peuvent survenir au cours de l'exercice budgétaire. En effet, à tout moment l'établissement doit pouvoir faire face à ses dépenses.

A la fin de chaque exercice, l'agent comptable et le gestionnaire présentent le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé.

Le budget comprend une section de fonctionnement et une section d'investissement. Il est réparti en cinq services :

- trois services généraux :
 - Activité pédagogique (AP) pour les dépenses liées à l'enseignement,
 - Vie de l'élève (VE) pour les dépenses liées aux aides et à la vie de l'élève dans le collège
 - Administration et logistique (ALO) regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'établissement pour l'accueil des élèves et des personnels.
- deux services spéciaux :
 - les bourses nationales (SBN)
 - le service de restauration et d'hébergement (SRH)

- un service réservé aux opérations d'immobilisation (OPC) pour les dépenses d'investissement supérieures à 800 € HT.

Chaque service est divisé en Domaines puis en code d'Activités pour les rendre plus lisibles et pour permettre aux principaux financeurs d'identifier clairement toutes les dépenses qu'ils subventionnent (0 : pas de subvention spécifique ; 1 : Etat ; 2 : Département).

A la rentrée 2024, le collège compte **305** élèves dont **218** demi-pensionnaires.

Pour l'année 2024-2025, il y a 40.12 ETP (équivalent temps plein) qui travaillent au sein de l'établissement : 33.113 sont rattachés à l'éducation nationale (direction et administration, enseignement et éducation) et 7 sont rattachés au Département (service général, maintenance et restauration).

Le budget est construit en premier lieu par le recensement des recettes puis l'affectation des dépenses.

LES RECETTES

Les ressources du collège ont quatre origines :

I. LE DEPARTEMENT – collectivité de rattachement

Le collège reçoit du Département une Dotation Globale de Fonctionnement qui, pour 2025, s'élève à **75 352.00 €** déduction faite de la moitié des recettes liées aux locations de 2023 (-5 324.00 €). Sans cette déduction, la dotation aurait été de 80 676.00 €.

Cette dotation doit couvrir les besoins en fonctionnement de l'établissement.

Pour le budget 2025, la dotation globale de fonctionnement a été répartie entre le service Activités Pédagogiques (22 399.00 €), le service Vie de l'élève (200.00 €) et le service Administration et Logistique (56 627.00 €).

Par ailleurs, le Département apporte d'autres subventions, essentiellement pour participer aux dépenses liées aux projets apparaissant au service AP :

- projet Kayak pour 1180.00 €

Il apporte également son concours pour :

- Utilisation des équipements sportifs – 12 425.00 € ouverts de manière prévisionnelle
- Transport Piscine pour 840.00 €

D'autres recettes sont inscrites au budget 2025 et correspondent à des reliquats de subvention des années antérieures reportés en 2024 :

- matériel EPS pour 104.98 €
- collège au Cinéma pour 370.00 €
- Kaleta « Dansons la peur » pour 126.00 €

- Tapis miroir pour 716.50 €
- Atelier artistique pour 1500 €

Une recette exceptionnelle pour la mise en place du Territoire Numérique Educatif est également présente au budget 2025 afin de proposer :

- Un atelier web radio (1384.71 €) et une formation à l'outil (1800.00 €)
- Un Fab Lab (15 007.48 €)

Le conseil départemental a mis en place un bouclier tarifaire pour la restauration des élèves boursiers demi-pensionnaire (4 et 5 repas par semaine) afin de limiter à 2.00 € le prix du repas de ces élèves. Pour 2024, il est prévu à ce titre, au service VE, une subvention de 2 200.00 €.

Enfin, une aide est également apportée pour le remplacement des équipements :

- Renouvellement du matériel de cuisine (7 710.00 €)
- Changement des luminaires en LED (25 511.46 €)

II. L'ETAT

Les subventions versées sous conditions d'emploi par l'Etat :

1. Les **bourses nationales** attribuées par l'Etat pour être reversées aux familles ou pour participer aux frais de restauration. Au budget 2025, elles sont estimées à 44 484.00€ pour 121 boursiers mais 29 demandes en attente de pièces justificatives.

2. Le **fonds social des collégiens**. 1 469.83 € sont ouverts pour les aides accordées en début d'année civile 2025 auxquels s'ajoutera la subvention qui sera perçue au titre de 2025.

3. Les **crédits pédagogiques** destinés au financement des manuels scolaires, des carnets de correspondance et des droits de reprographie.

Le montant des crédits pédagogiques est connu au 1^{er} semestre 2025 ; il sera ventilé par décision du conseil d'administration.

Toutefois, des crédits sont ouverts au budget 2025 pour prendre en compte les reliquats de subvention des années précédentes (806.15 € pour les manuels scolaires et 434.00 € pour l'aide à l'insertion professionnelle).

1 700.00 € sont par ailleurs ouverts par estimation (700.00 € pour les droits de reprographie et les 1 200.00 € pour les carnets de correspondance).

4. Le budget n'inclut pas la masse salariale des personnels d'Etat, sauf pour ce qui concerne les contractuels assistants d'éducation pour lesquels l'établissement est employeur.

213 681.35 € sont donc ouverts au service VE correspondant au coût salarial de nos 5 AED ; s'y ajoute 500.00 € de frais annexes (administratifs, visites médicales, etc.)

III. BREST METROPOLE

Brest Métropole est un partenaire de longue date du collège Anna Marly pour ce qui concerne la participation financière aux projets éducatifs dont sont bénéficiaires les élèves du collège. Pour 2024, les recettes suivantes sont ouvertes au service AP :

- Poursuite du cycle kayak pour tous les élèves de 4^e pour 2011.00 €
- « Projet théâtre d'impro en 6^{ème} » 7 000€
- Reliquat de subvention des années précédentes pour 871.77 destiné aux activités nautiques

Un reliquat de subvention est également ouvert au service VE pour 11.31 € pour la formation des délégués.

IV. LES RESSOURCES PROPRES A L'ETABLISSEMENT

Le collège gère et reçoit directement des recettes :

1. Les recettes propres à la restauration (service SRH) : il s'agit du versement des familles pour la demi-pension des élèves et de la vente de tickets de cantine aux commensaux. Ces recettes abondent le service SRH pour 120 581.76 €.
2. La participation des familles au voyage facultatif à Paris dans le cadre de la classe à horaires aménagés Musique (service AP) pour 2 535.00 € et en Italie pour 1 850.00 €.
3. Don du foyer de 190.00 € prévu pour chacun de ces voyages.
4. 3011.50 € que l'établissement espère percevoir au niveau de la taxe d'apprentissage
5. Diverses recettes : dégradations matérielles, perte ou dégradation de manuels scolaires, pertes de carnet de correspondance par exemple inscrites pour 200.00 € au service AP.
6. La perception de loyers et de charges locatives pour deux logements dont les conventions d'occupation précaires courent jusqu'en juillet 2025 ; 703.00 € de loyers et 216.00 € de charges locatives calculées sur 7 mois sont donc inscrits au budget 2025, soit 6433.00 €.
7. Enfin, la contribution interne du service SRH vers le service ALO est calculée pour 10 000 €.

LES DEPENSES

La ventilation des dépenses se fait par Service.

❖ AP : Activités pédagogiques :

Pour 2025, les dépenses prévisionnelles du service AP s'élèvent à 97 218.63 €.

Toutes les subventions listées ci-dessus sont destinées à financer les dépenses correspondantes.

La dotation globale de fonctionnement est utilisée, quant à elle, à hauteur de 22 399.00 € pour les besoins en ressources du CDI et les crédits affectés aux enseignements ainsi que les frais de

reprographie et les différents projets (classe CHAD et CHAM, sorties dont sortie à l'Opéra de Rennes, intervention post-crétation de la web radio).

D'autres sorties pourront avoir lieu en 2024, sans que leur financement soit référencé au budget car financées directement par le PASS CULTURE.

Le service AP est présenté avec un bénéfice prévisionnel de 5 768.60 €.

Ce bilan s'explique par la dotation exceptionnelle que l'établissement a bénéficié au titre de la Taxe d'Apprentissage, avec un montant de 10 177.13 € (au lieu de 2470.82€ en 2024)

❖ VE : VIE DE L'ÉLÈVE

Il s'agit des dépenses relatives à l'amélioration de la vie des élèves et au versement d'aides sociales attribuées aux familles sous conditions de ressources :

- Le fonds social cantine et collégien pour le paiement des frais de cantine et de vie scolaire
- L'aide départementale à la restauration qui est déduite du montant facturé aux familles.

Depuis l'exercice 2025 le budget de l'établissement doit inscrire les salaires des 5 assistants d'éducation (AED) et les frais annexes (visite médicale).

Enfin, les dépenses liées aux actions « petits déjeuners pour les 6è » sont prévues pour 200.00 € et « formation des délégués » pour 11.31 €.

Le service VE est présenté en équilibre.

❖ ALO : ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Ce service retrace les frais de fonctionnement liés à la vie quotidienne de l'établissement pour l'accueil des élèves : les frais de communication, la viabilisation, les fournitures diverses, l'entretien, la reprographie, les réparations, les contrôles de sécurité et de maintenance obligatoires.

De nombreux travaux sont réalisés par les unités territoriales du Département. Toutefois, il convient de permettre également à l'établissement d'effectuer des achats et des travaux pour améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves.

Les dépenses inscrites au domaine « viabilisation » restent incertaines en raison des tarifs non fixés à ce jour. L'établissement a dû de donner la main au département sur le contrat de l'eau à partir du 01/01/2025, de l'électricité, à partir du 01/01/2026 et du gaz au 01/07/2025.

Le collège doit également changer tous les panneaux du plan d'évacuation qui date de 2008 et qui n'est donc plus d'actualité au regard des nombreux travaux effectués. Le coût est de 2 619.72 €.

Le service ALO est présenté avec un déficit prévisionnel de 17 262.37 €.

❖ SRH : SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT

Ce service spécial doit s'équilibrer.

Les dépenses sont constituées par :

- L'achat des denrées alimentaires (denrées standardisées, produits locaux, produits labellisés et produits bio).
- La contribution aux charges communes (20% des recettes, taux voté)
- La participation aux charges de personnel (20.50% des recettes) faisant l'objet de versements au conseil départemental du Finistère.

Les achats de denrées doivent respecter la loi EGALIM du 1^{er} novembre 2018. Les cantines scolaires doivent atteindre un approvisionnement minimum de 50% de produits de qualité dont 20% bio depuis le 1^{er} janvier 2022.

❖ SBN : SERVICE DES BOURSES NATIONALES

L'estimation pour 2024 est de 50 00.00 € pour 150 élèves concernées. Le montant versé en fin de trimestre aux familles éligibles est de 38€, 105€ ou 162€. Les frais de demi-pension sont déduits du montant des bourses à verser.

❖ OPC : OPERATIONS EN CAPITAL

Ce service concerne les achats immobilisés, c'est-à-dire l'achat de biens d'un montant supérieur à 800€ HT. Ils constituent le patrimoine de l'établissement et sont soumis à l'amortissement.

Pas d'opération en capital prévue pour 2025.

CONCLUSION

Le collège Anna Marly est un établissement à l'effectif stable.

Le budget prévisionnel 2025 est présenté avec un résultat prévisionnel de -23 644.42 € et nécessitera un prélèvement sur le fonds de roulement de 20 033.29 € (après déduction des amortissements) pour parvenir à un équilibre recettes / dépenses.

Ce prélèvement limitera le montant du fonds de roulement restant à plus de 30 jours de fonctionnement, ce qui correspond à un niveau de fonds de roulement cible comme préconisé par le conseil départemental du Finistère.

La principale, Marie FACCENDA



Restitution RCBC - Année civile 2023

0291661Y COLLEGE ANNA MARLY BREST CEDEX 2

Date de calcul : 08/11/2024

Spécificités de l'établissement			
Regroupement	UAJ	CPGE	Non
Cité scolaire	Non	Eclair	Non
Agence comptable	Non	RAR	Non
Nombre d'EPLE gérés par l'agence	0	RRS	Non
Internat	Non	ZEP	Non
Effectif	De 300 à 499 élèves	REP	Non
SEGPA	Oui	REPPLUS	Non

Répartition de la masse salariale			
Employeur	Fonctions	ETPT (4)	Masse salariale (5)
EPLE	Fonctions éducatives (1)	7,05	213 681,65 €
	dont 1er degré (6)	0	0,00 €
Etat (2)	Fonctions enseignement / formation	26,51	2 005 729,97 €
	dont suppléance	0,55	25 281,88 €
	dont TZR disponibles (3)	0,42	26 694,18 €
	Fonctions éducation, santé, social	2,14	131 033,85 €
	Fonctions de direction et d'administration	4,43	346 808,92 €
	dont suppléance	0	0,00 €
	Total Etat	33,07	2 483 572,74 €
Total général		40,12	2 697 254,38 €

Cette restitution ne concerne pas les personnels recrutés sur un contrat aidé.

(1) La masse salariale des AED est calculée à partir du salaire moyen annuel (30 088€) et du nombre d'ETPT sur l'établissement

(2) L'occupation des personnels d'orientation (ORI) et de santé (MDS) est ventilée sur l'ensemble des EPLE en fonction de leur nombre d'élèves

(3) TZR en rattachement sans affectation en remplacement sur BMP ni en suppléance.

(4) ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé

(5) Si le nombre d'agents est inférieur à 3 alors leur masse salariale n'est pas divulguée (secret statistique) et n'apparaît pas non plus dans le total

(6) Part des agents affectés sur un support du 1er degré

Annexe 5 - Tarifs 2025

Tarifs restauration

		Tarifs 2024 (pour mémoire)	Tarifs 2025
Elèves	DP1	3,86 €	3,98 €
	DP2	3,73 €	3,84 €
	DP3	3,63 €	3,74 €
	DP4	3,55 €	3,66 €
	DP5	3,45 €	3,55 €
Tickets exceptionnels		4,70 €	4,85 €
Repas adultes extérieurs		7,00 €	7,25 €
Commensaux (et agents départementaux hors collège déjeuner régulièrement dans l'établissement)	Catégorie 1 : indice majoré inférieur ou égal à 369 et contrats aidés, contractuels	3,70 €	3,80 €
	Catégorie 2 : indice majoré supérieur ou égal à 369 et inférieur ou égal à 466	4,61 €	4,75 €
	Catégorie 3 : indice majoré supérieur à 466	5,39 €	5,55 €
Internat (le forfait internat est composé d'un petit-déjeuner, un déjeuner, un goûter et un dîner)		10,00 €	10,30 €
Prestation supplémentaire type collation du matin ou goûter, y compris, le cas échéant, pour des élèves externes		0,00 €	1,00 €

Autres tarifs

CALCUL DE LA DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2025

Collège : Anna Marly Ville : BREST

- CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉTABLISSEMENT -

	2024	2025
EFFECTIFS	TOTAL	308
	Dont SEGPA	49
	Dont division ULIS / Classe relais / UP2A	1
	Dont internes	0
SUPERFICIE	Nombre de divisions	15
	Bâtie	4 729
	Non-bâtie	8 759
	REP	
Indice Position Sociale pris en compte ou REP	IPS faible	
FONDS DE ROULEMENT inscrit au compte financier 2022	Montant	58 168
	Nombre de jours de fonctionnement	71
FONDS DE ROULEMENT inscrit au compte financier 2023	Montant	66 639
	Nombre de jours de fonctionnement	48
	Nombre de jours de fonctionnement pris en compte (recalculé sur les charges de fonctionnement moins les charges de personnel des assistants d'éducation)	64

- CALCUL DE LA DOTATION THÉORIQUE -

	Critères		2024	2025
DOTATION VIABILISATION	Estimation viabilisation (dotation 2024 + dot. complémentaire 2024)			55 391
	Reprise contrat énergie par le Département			- 13 226
DOTATION ENTRETIEN	Sous-total		55 391	42 165
	Surface bâtie x 2,38 € / m²		11 255	11 255
	Surface non bâtie x 0,20 € / m²		1 752	1 752
	Sous-total		13 007	13 007
DOTATION EFFECTIFS	Effectifs sauf SEGPA			
	100 premiers élèves x 88 € /élève + 42 € par élève supplémentaire		15 478	14 554
	SEGPA : Effectifs x 115 €		5 635	7 245
	Forfait ULIS/relais/UP2A 600 € par division		600	600
DOTATION DÉPLACEMENTS	Sous-total		21 713	22 399
	Dotation qui dépend du nombre de divisions et de la zone d'implantation du collège		255	255
	Sous-total		255	255
	Internat : 6 000 € pour 10 élèves + 138,5 € par élève supplémentaire			
DOTATIONS PARTICULIÈRES	IPS ou REP : Effectifs x 17 €			
	Dotation ascenseurs - (600 € par ascenseur)		1 200	1 200
	Gymnases - (1000 € par gymnase)			
	Infirmierie (1,50 € par élève)		462	450
	Autres (Classe à horaire aménagé,...)		1 200	1 200
	Sous-total		2 862	2 850
T O T A L			93 228	80 676

Dotation nette 2024	Dotation théorique 2025	Abattement fonds de roulement	Déduction recette de location 2023	Déduction viabilisation 2024 trop perçue	Dotation nette 2025
85 318 €	80 676 €	0 € ¹	- 5 324 €	- 0 €	75 352 €

→ Les montants étant arrondis (aucun chiffre après la virgule), il est possible qu'un décalage existe dans le total.

¹ pas d'abattement

DELEGATION DE SIGNATURE

La Principale du Collège Anna Marly, Mme FACCENDA

Vu le Décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement donnant pouvoir au Chef d'Etablissement de déléguer sa signature,

Vu la circulaire 2005-156 du 30/09/2005

Vu la note ministérielle du 25/11/2005

Décide

Article 1 : Délégation de signature des bons de commande,

Je soussigné, Mme FACCENDA, Principale du Collège ANNA MARLY, donne délégation de signature des bons de commande jusqu'à 1500 euros avec obligation d'information au Chef d'Etablissement pour un montant supérieur à 500 euros, dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation, à :

- à M. MASSON Alan, Secrétaire Général d'EPLÉ, pour les crédits autres que pédagogiques
- Les bons de commande seront cependant signés par le Principal lorsque les dépenses seront afférentes à la section d'investissement.
- En cas d'urgence et en l'absence du Chef d'Etablissement, le secrétaire général d'EPLÉ, est autorisé à signer les bons de commandes, les mandats, les ordres de recettes, les ordres de reversement et les ordres d'annulation/réduction de recettes, charge à lui d'en rendre compte.

Article 2 : Autres délégations de signature à M. MASSON, M. Le Secrétaire Général d'EPLÉ

- Ordres de mission des personnels administratifs ouvriers, techniques et de laboratoire
- Certification des états de frais de déplacement de ces mêmes personnels
- Visa des autorisations d'absence des personnels énumérés ci-dessus

Article 3: Ces délégations prennent effet à la date de signature du présent acte. Elles seront reconduites automatiquement chaque année scolaire, sauf remise en cause par le signataire.

Fait à Brest, le 27 novembre 2024
La Principale
Mme FACCENDA



TARIFS 2025

copie NB	0,20 €
Copie couleur	0,40 €
Carnet de correspondance	5,00 €
Dégradations volontaires et/ou pertes diverses : vaisselle, vitrage, mobilier, matériels pédagogiques	Valeur de l'achat à la date de la dégradation
CD perdu	3,00 €
Manuel scolaire perdu ou inutilisable et nécessitant d'être racheté par l'établissement	20,00 €

COMMISSION CHSCT

2024/2025

Chef d'Établissement	Mme Faccenda
Gestionnaire	M.Masson
Directeur de SEGPA	Mme Durand
Conseiller Principale d'Éducation	M.Brodier
Représentants des personnels au titre des personnels d'enseignement et d'éducation (2) au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques , ouvriers et de service (2)	Mme Le Gall / M. Martinez M.Maric / Mme Honorine Suppléante : Mme Picard
Représentants élus des parents d'élèves (2)	Mme Bihan / M. Muller Suppléant : M. Bosser
Représentant Collectivité de Rattachement (1)	
Représentant Élève	Hanibal Mehari-Araya

COMITE D'ÉDUCATION A LA SANTÉ ET CITOYENNETE

2024/2025

Instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégrée au projet d'établissement. Le CESC organise également le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Chef d'Établissement	Mme Faccenda
Personnels d'éducation, sociaux et de santé	M.Brodier Mme Laffitte Mme Abjean Mme Durand
Représentants élus des personnels enseignants et personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service.	Mme Pléven Mme Wasiutek M. Marier
Représentants élus des parents d'élèves	Mme Bihan – M. Creignou
Représentant élu des élèves	Erinn Le Goff
Représentants de la Ville et de la Collectivité de rattachement	M.Fovcau

COMMISSION ÉDUCATIVE

2024/2025

Chef d'Établissement	Mme Faccenda
Conseiller Principal d'Éducation	M.Brodier
Représentants des personnels au titre des personnels d'enseignement et d'éducation (2) au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques , ouvriers et de service (2)	Mme Abollivier / Mme Pléven / Mme Wasiutek M. Marier / Mme Honorine Suppléante : Mme Picard
Représentants élus des parents d'élèves (3)	M. Le Floc'h / M. Texier / Mme Bihan Suppléants : M. Bosser / M. Muller
Représentants élus des élèves (3)	Jeanne Moullan-Petton / Elouane Hosh Gedo

CONSEIL DE DISCIPLINE

2024/2025

Chef d'Établissement	Mme Faccenda
Gestionnaire	M.Masson
Conseiller Principal d'Éducation	M.Brodier
Représentants des personnels 4 au titre des personnels d'enseignement et d'éducation 1 au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques , ouvriers et de service	 Mme Bled M. Martinez Mme Billington Mme Jourden/M. Martin M. Marie / Mme Honorine
Représentants élus des parents d'élèves (3)	M. Texier – M. Le Floc'h – Mme Bihan Suppléants : M. Creignou / M. Muller
Représentant élu des élèves (2)	Hasnaou Mohamed / Elouane Hosh Gedo

CONSEIL VIE COLLÉGIENNE

2024/2025

Chef d'Établissement	Mme l'accenda
Gestionnaire	M.Masson
Conseillère Principale d'Éducation	M.Brodier
Vice-Présidente-membre du CA	M. Martin
Élèves	
Représentants élus des parents d'élèves et Représentants élus des personnels (7)	Mme Abollivier – Mme Le Gall – Mme Jourden M. Martin – M. Creignou – Mme Bihan



PARENTS DES ÉLÈVES DU CE2 À LA TERMINALE

ENQUÊTE
NATIONALE

Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement entre élèves

Tous les élèves des écoles, du CE2 au CM2, des collèges et des lycées
vont être invités à remplir un questionnaire d'auto-évaluation
sur le harcèlement à l'école.

Pourquoi ?

- ✓ Pour mieux détecter les situations de harcèlement au sein de l'école, du collège ou du lycée
- ✓ Pour éviter l'installation de situations de harcèlement entre élèves
- ✓ Pour engager toute l'école, le collège ou le lycée dans la lutte contre le harcèlement

Comment ?

- ✓ Au cours d'une séquence dédiée de deux heures en classe, entre le jeudi 7 et le vendredi 15 novembre
- ✓ En étant encadrés par des adultes, prioritairement leur professeur des écoles ou leur professeur principal
- ✓ Sur la base du volontariat : les élèves ne sont pas obligés de remplir le questionnaire ou de répondre à toutes les questions
- ✓ De façon anonyme : les réponses des élèves sont strictement confidentielles

Pour en faire quoi ?

- ✓ Les professeurs vont ramasser les questionnaires anonymes et les analyser pour :
 - évaluer s'il existe un phénomène de harcèlement dans la classe, l'école, le collège ou le lycée et agir en conséquence ;
 - évaluer la qualité de vie à l'école, au collège ou au lycée et mettre en place des actions pour l'améliorer.Ils partageront ensuite leur analyse avec le chef d'établissement et vous informeront, vous et vos enfants, des résultats de l'enquête.
- ✓ Les questionnaires remplis dans quelques écoles, collèges et lycées tirés au sort serviront à réaliser une analyse statistique sur le harcèlement à l'échelle nationale.



Ce temps dédié à l'école est aussi l'occasion
de parler du harcèlement avec vos enfants.

S'ils sont témoins ou victimes de harcèlement, parlez-en
à une personne de confiance dans l'établissement.
Vous pouvez aussi appeler le 3018



NON AU HARCELEMENT

Lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement à l'école

Vous êtes invités par vos professeurs à remplir un questionnaire d'auto-évaluation sur le harcèlement à l'école.

Pourquoi ?

- ✓ Pour **mieux détecter les situations de harcèlement** au sein de l'école, du collège ou du lycée
- ✓ Pour **éviter l'installation de situations de harcèlement** entre élèves
- ✓ Pour **engager toute l'école, le collège ou le lycée** dans la lutte contre le harcèlement

Comment ?

- ✓ Au cours d'une **séquence dédiée** à la lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement
- ✓ Sur la base du **volontariat** : vous n'êtes pas obligé de remplir le questionnaire ou de répondre à toutes les questions
- ✓ De façon **anonyme** : vos réponses sont strictement confidentielles
- ✓ En présence d'**adultes disponibles** pour répondre à vos éventuelles questions
- ✓ En **prenant le temps** que vous souhaitez

Pour en faire quoi ?

- ✓ Vos **professeurs vont ramasser** les questionnaires anonymes et les analyser pour :
 - évaluer s'il existe un **phénomène de harcèlement** dans la classe, dans l'école ou dans l'établissement et agir en conséquence ;
 - évaluer la **qualité de vie** à l'école ou dans l'établissement et mettre en place des actions pour l'améliorer.Ils **partageront** ensuite leur analyse avec le directeur de l'école ou le chef d'établissement et vous informeront, vous et vos parents, des résultats de l'enquête.
- ✓ Les questionnaires remplis dans quelques écoles et établissements scolaires tirés au sort serviront à réaliser une **analyse statistique sur le harcèlement** à l'échelle nationale.



TÉMOIN OU VICTIME DE HARCÈLEMENT ?
Pour trouver une solution, parlez-en à une personne de confiance
ou appelez le 3018



NON AU HARCÈLEMENT

www.nonauharcèlement.education.gouv.fr

Vous avez une très grande majorité de :

△ JAMAIS

Votre enfant ne semble pas être victime de harcèlement. Toutefois, s'il a répondu « parfois », « souvent » ou « très souvent » à au moins l'une des questions posées, il faut identifier précisément la problématique rencontrée pour y apporter une réponse.

□ PARFOIS

Identifiez le plus précisément possible la nature des problèmes vécus par votre enfant. Dialoguez ouvertement pour connaître les faits et les éventuels auteurs et témoins. Le harcèlement est souvent constitué de petits incidents qu'il est utile de mettre par écrit afin de mieux cerner la situation. Si besoin, faites-vous aider par un délégué de parents d'élèves, le directeur de l'école ou le chef d'établissement.

○ SOUVENT

Votre enfant est probablement victime de harcèlement. Il est nécessaire de prendre contact avec un personnel de l'établissement scolaire de votre enfant et d'alerter le directeur de l'école ou le chef d'établissement sans attendre. Toutes les mesures seront prises afin de le protéger et de mettre un terme à cette situation.

◇ TRÈS SOUVENT

Votre enfant est victime de harcèlement. Il est nécessaire de prendre contact avec un personnel de l'établissement scolaire de votre enfant et d'alerter le directeur de l'école ou le chef d'établissement sans attendre. Toutes les mesures seront prises afin de le protéger et de mettre un terme à cette situation.

→ Vous pouvez appeler le numéro d'écoute et de prise en charge au service des familles et des victimes ou télécharger l'application :



Le droit à une scolarité sans harcèlement

« Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. »

Loi n° 2022-299 du 2 mars 2022

NON AU HARCÈLEMENT

WWW.NONAUHARCÈLEMENT.EDUCATION.GOUV.FR

Le harcèlement, il faut en parler pour en sortir



Parents, votre enfant peut être victime, témoin ou auteur de harcèlement. Dans tous les cas, il faut agir. Vous pouvez contacter son établissement ou appeler le 3018 pour demander de l'aide ou signaler le harcèlement.

Newsletter Pix

octobre 2024

• Pix 6ème devient obligatoire

Une attestation de sensibilisation au bon usage des outils numériques et de l'intelligence artificielle, de tous types de contenus publiés par ceux-ci, des réseaux sociaux, des dérives et risques liés à ces outils et aux contenus générés par l'intelligence artificielle ainsi qu'à la lutte contre la désinformation (loi SREN du 21 mai 2024)

Cette attestation se compose de 3 parcours :

- un premier parcours focus "cyberharcèlement"
- un parcours "compétences numériques"
- un parcours "attestation"

L'attestation est ensuite disponible dans les espaces Pix Orga des établissements. Il n'y a plus de publipostage à faire manuellement.

Un exemple de feuille de route est consultable sur [le site de la drane](#).

• Pix parentalité numérique

- En 5 minutes et sans inscription, Pix propose 7 parcours sur la parentalité numérique :

- Bien vivre le numérique à la maison
- Les jeux vidéos : comment accompagner mon enfant ?
- A la découverte du contrôle parental !
- Réseaux sociaux : les comprendre et les paramétrer
- Réagir face au cyber harcèlement
- Aider mon enfant dans ses recherches en ligne



- Un référentiel est également à votre disposition

• Pix :

- Les dates de certification pour cette année scolaire :
 - Au collège : du 17 mars au 13 juin 2025
 - Au lycée : du 7 novembre 2024 au 7 mars 2025.
- Les nouveautés :
 - Nouvelle certification : un webinaire académique vous est proposé le 17 octobre à 17h30. Pour vous inscrire, suivez [ce lien](#)
 - Remontée automatique des certifications dans Parcours Sup en avril 2025
 - L'espace documentation entièrement remanié

• Pix+Edu :

- Développer les compétences professionnelles des enseignants
- Accès aux parcours via [l'espace Magistère](#)



Des questions ? : ce.dane@ac-rennes.fr

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2024 /2025

Niveau 3^{ème} inscription DNB session	Du vendredi 22 novembre au vendredi 20 décembre
Exercice Sécurité PPMS	Le lundi 25 novembre à 10h45
Tout le monde lit !	Lundi 25 novembre de 13h30 à 14h30
Ciné concert Studios Semaine du film anglais : les temps modernes mis en musique par les musiciens du Lycée Lapérouse (M.Thomas) et les 3 ^{èmes} CHAM (Mme Wasiutek)	Le lundi 25 novembre de 13h30 à 16h30
Ciné concert Studios Semaine du film anglais : les temps modernes mis en musique par les musiciens du Lycée Lapérouse (M.Thomas) et les 3 ^{èmes} CHAM (Mme Wasiutek)	Le lundi 25 novembre à 20h Ouvert à tous
Conseil d'Administration n°2	Mardi 26 novembre 18h
CHAD : visite du Quartz	Mercredi 27 novembre 8h-11h
AS FUTSALL Compétition UNSS	Mercredi 27 novembre 13h-17h
Vaccination HPV	Le jeudi 28 novembre matin pour les élèves de 5^{ème} concernés
Journée d'accueil des élèves de primaire Avec rencontre sportives CM/6^{ème} Ecole Jacquard/Ecole Kerbernard	Mardi 26 novembre de 9h à 15h30
Fin du 1^{er} trimestre	Vendredi 29 novembre
Tout niveau : Conseils de classe du 1^{er} trimestre	Du lundi 2 décembre au jeudi 12 décembre
JOURNEE INTERNATIONALE POUR L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE Au COLLEGE Lundi 2 décembre 10h30-12h	
Tout le monde lit !	Lundi 2 décembre 14h30-15h30
Niveau 5^{ème} CONSEILS DE CLASSE	Lundi 2 décembre à partir de 16h45
33 Conseil de classe	Lundi 2 décembre 16h45
33 Visite MFR Saint Renan	Mardi 3 décembre de 8h à 15h30
CFG Candidats Individuels	Mardi 3 décembre de 9h à 17h
63 Conseil de classe	Mardi 3 décembre 16h45
53 Conseil de classe	Mardi 3 décembre 17h45
Niveau 3^{ème} Conseil de classe	Mardi 3 décembre à partir de 16h45
Visite du Collège et découverte dispositif ULIS pour ULIS de Kerbernard	Mercredi 4 décembre matin
Formation LVE 1^{er} degré	Mercredi 4 décembre de 14h à 17h salle 101
Remise de bulletins 3^{èmes}	Jeudi 5 décembre à partir de 16h45

Réunion Sécurisation de parcours piétons	Jeudi 5 décembre 18h
Sortie pédagogique « la caisse à clous »	Le vendredi 6 Décembre de 8h à 12h 44 gr2
Tout le monde lit !	Lundi 9 décembre de 15h30 à 16h30
Niveau 4 ^{ème} : conseils de classe	Lundi 9 décembre à partir de 16h45
33 visite de la MFR Plabennec	Mardi 10 décembre de 8h à 16h30
AS Match de la Youth League SB Brest-PSV pour licenciés AS	Mardi 10 décembre de 13h à 17h Coup d'envoi à 14h-Stade Francis Le Blé
Remise de bulletins 5 ^{ème}	Le mardi 10 décembre à partir de 16h45
Concours Scrabble Finistère Nord Salle de réunion	Mercredi 11 décembre de 13h30 à 17h
61 au Vallon de Stang Alar	Jeudi 12 décembre de 13h30 à 16h30
Avant Scène Quartz Fleurs Noires (musiques du monde)	Le jeudi 12 décembre de 20h30 à 22h pour les élèves de 4 ^{èmes} et 3 ^{èmes} inscrits
Niveau 6 ^{èmes} Conseils de classe	Jeudi 12 décembre à partir de 16h45
4 /3 Quartz Fleurs Noires Musiques du Monde	Jeudi 12 décembre à partir de 20h30
Théâtre Spectacle Jean Clone Maison du Théâtre	Le vendredi 13 décembre de 13h30 à 16h30 Pour tous les 3 ^{èmes}
Exposition FHEK et visite Lycée de l'Elorn	Le lundi 16 décembre de 8h à 16h30 Pour les classes de 3 ^{ème} 1 et 3 ^{ème} 3
44 Intervention OUFIPO	Lundi 16 décembre de 10h à 12h
62 au Vallon de Stang Alar	Lundi 16 décembre de 13h30 à 16h30
Remise de bulletins 4 ^{ème}	Le Lundi 16 décembre à partir de 16h45
Visite de la Cité de la pêche HALIOTIKA et du Lycée maritime du Guilvinec	Le mardi 17 décembre de 8h à 17h30 3 ^{ème} 3
Journée d'accueil des élèves de primaire Avec rencontre sportives CM/6 ^{ème} Ecole Pillier Rouge/Ecole Kerichen	Mardi 17 décembre de 8h à 15h30
Pause dansée CHAD AS Danse Street Danse	Mardi 17 décembre 12h50-13h25
3 ^{èmes} CHAD spectacle Quartz Corps Extrêmes	Jeudi 19 décembre à 20h30
Promenade des Toutous Mme Durand	Jeudi 19 décembre de 15h30 à 17h30
Niveau 3 ^{ème} : inscription DNB Date limite demande dérogation série pro Date limite demande dictionnaire bilingue pour le EANA	Vendredi 20 décembre
Les « Weihnachtsplätzchen » Des germanistes	Vendredi 20 décembre matin
Fermeture établissement	Du samedi 21 décembre au dimanche 5 janvier
Niveau 4 ^{ème} demande aménagements examens session 2026	Du lundi 6 janvier au vendredi 28 mars
63 Exposition URAMADO Médiathèque JO Fouro	Mardi 7 janvier de 13h30 à 15h30

4èmes Concert Peace and Lobe	Mardi 14 janvier de 9h à 12h30
33 salon de l'apprentissage adapté	Mardi 14 janvier de 13h30 à 17h30
Cordées de la Réussite EPS 3èmes volontaires inscrits	Mercredi 15 ou 22 janvier au CLG Penn Ar Chleuz Brest
Réunion parents information post-3 ^{ème} en présence des professeurs	Le jeudi 16 janvier à 18h Salle de réunion
Portes Ouvertes Collège	Le Vendredi 17 janvier à partir de 16h30
Forum de l'apprentissage à Penfeld	Le samedi 18 janvier
Stage n°1 4 ^{ème} SEGPA	Du lundi 20 janvier au samedi 25 janvier
3èmes CHAD Visite Lycée Lapérouse	Mercredi 22 janvier de 10h à 12h
Spectacle Joséphine et les Grandes Personnes Maison du théâtre	Le vendredi 24 janvier de 13h30 à 16h30 pour les 6èmes non cha
Vide Grenier APE au Pilier Rouge	Dimanche 26 janvier 9h-13h
Conseil pédagogique n°3	Lundi 27 janvier à 17h30
Atelier AS Danse Gymnase Guéguénat	Mercredi 29 janvier de 14h à 16h30
Niveau 3ème : DNB Blanc n°1	Jeudi 30 et vendredi 31 janvier
44 Olympiades des Métiers	Vendredi 31 janvier de 8h à 17h30
Salon « Trajectoires » orientation post-3 ^{ème}	Samedi 1er février
Niveau 3 ^{ème} : Séquence d'observation en milieu professionnel	Du lundi 3 février au vendredi 7 février
Conseil d'Administration n°3	Lundi 3 février à 18h
3 ^{ème} CHAM : Séjour Pédagogique à Paris	Du mardi 4 février au jeudi 6 février
Mini-stages-entretiens COP-portes ouvertes établissements scolaires	Niveau 4ème-3ème : février-avril
Fermeture établissement	Du jeudi 13 février au dimanche 23 février
Demande réorientation SEGPA	Du 24 février au 21 mars
3èmes CHAD Exit Above	Mardi 25 février à 21h
63 Visite du Centre Exploitation TRAM	Jeudi 27 février de 13h30 à 16h30
44 intervention OUFPO	Lundi 3 mars de 10h à 12h
Stage 3SEGPA N°2	Du lundi 10 mars au samedi 22 mars
6/5 : collège au Cinéma Film Interdit aux chiens et aux italiens	Mercredi 12 mars de 10h à 12h
Avant Scène Quartz 4 ^{ème} /3 ^{ème} inscrits « Carnaval de Venise de Campra »	Le vendredi 14 mars à 20h30
Certification PIX	Du lundi 17 mars au vendredi 13 juin
Cordées de la Réussite EPS 3èmes volontaires inscrits	Mardi 18 mars de 8h à 17h30 Journée immersion STAPS Brest
3CHAD Formation Jeunes Officiel danse	Mercredi 19 mars de 13h30 à 16h30
5 ^{ème} : initiation Break Dance Asso K.One	Jeudi 20 mars am
Fin du 2d trimestre	Vendredi 21 mars
Devoirs communs 4ème	Le lundi 24 et le mardi 25 mars
Conseils de classe 2d trimestre	A partir du lundi 24 mars

Soutenance de projet blanche niveau 3ème	Le vendredi 28 mars de 13h30 à 17h
Rentrée 2025 : admission CIHAD	Le vendredi 28 mars de 15h à 17h
6/5 /4 chad Specatcle on achève bien les chevaux	Le Vendredi 28 mars à 20h30
Rentrée 2025 : admission CHAM	Le samedi 29 mars matin
Tribunal de Grande Instance	Le lundi 31 mars de 12h45 à 17h30 4ème1
Stage en entreprise Niveau 4ème	Du Mercredi 2 avril au vendredi 4 avril
Ateliers archéo au Vorguim Carhaix	Le jeudi 3 avril de 8h à 16h30 6ème1/6ème2
Fermeture établissement	Du jeudi 10 avril au lundi 21 avril
Cordées de la Réussite EPS 3èmes volontaires inscrits	Visite ENS Rennes Jeudi 24 avril de 8h à 17h30
Conseil d'Administration Compte financier	Le jeudi 24 avril à 18h
DNB Blanc n°2	Le lundi 28 et le mardi 29 avril
Accueil correspondants Echange Italie avec la Scuola Media Cardinale Oreste Giorgi de Valmontone (province de Rome)	Du mardi 30 avril au mercredi 7 mai Pour 4 élèves italianistes de 5ème2 et 6 élèves latinistes de 4ème1
Stage 4ème SEGPA n°2	Du lundi 12 mai au vendredi 16 mai
Echange Italie avec la Scuola Media Cardinale Oreste Giorgi de Valmontone (province de Rome)	Du mercredi 14 mai au mercredi 21 mai Pour 4 élèves italianistes de 5ème2 et 6 élèves latinistes de 4ème1
Concert Chorale Auditorium du Conservatoire	Le dimanche 18 mai de 17h à 18h15
Avant Scène Quartz Mémoires croisées brothers and sisters in art » par l'Orchestre Nationale de Bretagne	Jeudi 22 mai à 20h30
Festival de Danse UNSS Plougastel	Du vendredi 23 au samedi 24 mai
Niveau 3ème : Épreuve de soutenance orale DNB session 2023	Le Mercredi 28 mai matin
Stage Kayak 4ème3 et 4ème-cycle EPS	Le lundi 2 , mardi 3 et jeudi 5 juin
6/5 Collège au Cinéma Film Dansons sous la pluie	Lundi 2 juin de 9h30 à 12h
Les danseurs du Collège au Mac Orlan	Le mercredi 11 juin toute la journée
Oraux blancs niveau 4ème	Le vendredi 13 juin de 13h30 à 16h45
Stage 3ème SEGPA n°3	Du lundi 16 juin au vendredi 27 juin
Révisions DNB niveau 3ème	Le lundi 23 et le mardi 24 juin
Epreuves du DNB	Le jeudi 26 et le vendredi 27 juin
Fin de l'année scolaire	Le vendredi 4 juillet

La Principale Marie FACCENDA

PPMS – Communication aux familles - 12/11/24

Chers parents,

Le lundi 25 novembre 2024 à 13h45, nous allons effectuer un exercice de Plan Particulier de Mise en sûreté ce matin (PPMS).

En effet, en cas de risques naturels (tempêtes, inondations, etc.), technologiques (accident de transport de produits chimiques, etc.) ou autres (intrusion/attentat, etc.), les adultes et les élèves doivent se protéger à l'intérieur des bâtiments en attendant l'arrivée des secours. **Trois exercices de confinement doivent être faits chaque année (dont un intrusion/attentat).**

Ces exercices obligatoires servent à valider le plan de mise en sûreté, et à donner les bons réflexes aux enseignants, aux élèves et aux parents d'élèves. Ils seront graduels. Ce premier exercice amènera les usagers du collège à rester enfermer dans leur classe et à écouter les consignes de l'alarme sonore.

En cas d'alerte réelle donnée par les autorités, le collège Anna Marly activera le Plan de mise en Sûreté (PPMS) et fermera ses portes.

Pour la sécurité de tous, les parents devront alors respecter ces consignes :

			
Mettez-vous à l'abri !	Écoutez la radio (France Inter ou France Info)	Ne venez pas chercher votre enfant à l'école !	Ne téléphonez pas ! N'encombrez pas les réseaux.

Au verso de ce document, vous trouverez un document du Ministère de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : *Information des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur*. Veuillez le conserver.

Comment l'équipe éducative a-t-elle sensibilisé les élèves et comment communiquer auprès de vos enfants ?

Les élèves perçoivent l'inquiétude des adultes. La manière de s'exprimer est aussi importante que les mots utilisés. Nous avons donc essayé d'être, autant que possible, confiants, paisibles et sereins au sujet des différentes raisons de la mise en œuvre d'un PPMS.

Il faut toutefois éviter le sentiment d'insécurité au collège. A la différence des exercices incendie où le risque accidentel peut être expliqué aux adolescents, les menaces d'intrusion/attentat sont des actes intentionnels. Évoquer la possibilité d'une intrusion d'une personne dangereuse dans le collège risque d'angoisser inutilement les jeunes. **C'est pourquoi nous avons pris le temps d'explicitier les raisons des exercices PPMS dont celui intrusion/attentat aux élèves.**

Nous vous remercions de l'attention portée à ce document.

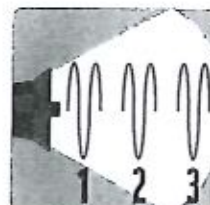
L'équipe de direction du Collège Anna Marly

Fiche 2

INFORMATION DES FAMILLES : LES BONS REFLEXES EN CAS D'ACCIDENT MAJEUR

En cas d'alerte

Signal émis par des sirènes :
3 cycles d'alerte (son montant et descendant)
Chaque cycle dure 1 minute 41 secondes,
Un silence de 5 secondes sépare chacun des cycles.



Mettez-vous en sécurité. Rejoignez sans délai un bâtiment.

Écoutez la radio.

Respectez les consignes des autorités.



FREQUENCE France Bleu : 93 Mhz
FREQUENCE France Info : 105.5 Mhz
FREQUENCE France Inter : 88.3 Mhz



N'allez pas chercher votre enfant pour ne pas l'exposer,
ni vous exposer à toutes sortes de risques.

Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans
son collège.



Ne téléphonez pas. N'encombrez pas les réseaux afin que
les secours puissent s'organiser le plus rapidement
possible.



Recevez avec prudence les informations souvent
parcellaires ou subjectives n'émanant pas des
autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes,
par exemple, grâce à des téléphones mobiles).

Annexe 5 - Tarifs 2025

Tarifs restauration

		Tarifs 2024 (pour mémoire)	Tarifs 2025
Elèves	DP1	3,86 €	3,98 €
	DP2	3,73 €	3,84 €
	DP3	3,63 €	3,74 €
	DP4	3,55 €	3,66 €
	DP5	3,45 €	3,55 €
Tickets exceptionnels		4,70 €	4,85 €
Repas adultes extérieurs		7,00 €	7,25 €
Commensaux (et agents départementaux hors collège déjeuner régulièrement dans l'établissement)	Catégorie 1 : indice majoré inférieur ou égal à 369 et contrats aidés, contractuels	3,70 €	3,80 €
	Catégorie 2 : indice majoré supérieur ou égal à 369 et inférieur ou égal à 466	4,61 €	4,75 €
	Catégorie 3 : indice majoré supérieur à 466	5,39 €	5,55 €
Internat (le forfait internat est composé d'un petit-déjeuner, un déjeuner, un goûter et un dîner)		10,00 €	10,30 €
Prestation supplémentaire type collation du matin ou goûter, y compris, le cas échéant, pour des élèves externes		0,00 €	1,00 €

Autres tarifs

**Plan d'action suite à la visite F3SCT
du collège Anna Marly de Brest**

Le 07/11/2024

Evaluation			Mesures de prévention proposées			
Direction	Site	Situation de travail	Risque	COURT TERME < ou = 3 mois	MOYEN TERME < ou = 9 mois	LONG TERME > 9 mois
DE	Collège Anna Marly	Poste de travail à l'accueil, devant une vitre susceptible d'être brisée	Risques liés aux effondrements et chutes d'objets	Vérification que la vitre est conçue pour ne pas produire d'éclats dangereux en cas de bris (vitre sécurisée)		
DE	Collège Anna Marly	Intervention après une fuite d'eau, au niveau de faux-plafonds susceptibles de tomber, de contenir des passages de câbles électriques ou des agents biologiques	Risques liés à l'électricité Risques liés aux agents biologiques Risques liés aux effondrements et aux chutes d'objets	Rédaction d'un mode opératoire spécifique en cas d'intervention		
DE	Collège Anna Marly	Travail dans une pièce dépourvue de toute lumière naturelle	Risques liées aux ambiances lumineuses		Réflexion sur une affectation des locaux offrant un poste de travail plus ergonomique	
DE	Collège Anna Marly	Utilisation d'un local vestiaire dépourvu de toute ventilation mécanique dans lequel est implantée une chaudière à gaz	Risques liés aux produits chimiques, aux émissions et aux déchets Risques d'incendie et d'explosion	Accompagnement par l'UPRP en vue de la remise en conformité du local	Travaux de remise en conformité	
DE	Collège Anna Marly	Opérations de chargement lors de l'approvisionnement (3 livraisons par semaine)	Risques liés à la charge physique de travail	Réflexion sur l'aménagement de la zone de travail et des équipements appropriés	Travaux visant à la suppression ou la réduction des expositions	
DE	Collège Anna Marly	Opérations de chargement lors de l'approvisionnement (3 livraisons par semaine)	Risques de chutes de hauteur	Réflexion sur l'aménagement de la zone de travail	Travaux visant à la suppression ou la réduction des expositions	
DE	Collège Anna Marly	Cabinets de toilettes mixtes, dépourvus de papier toilette et de savon	Risques liés aux agents biologiques Risques psychosociaux	Accompagnement par l'UPRP en vue de la remise en conformité du local		
DE	Collège Anna Marly	Stockage anarchique de produits chimiques	Risques liés aux produits chimiques, aux émissions et aux déchets	Recenser les produits, évaluer les risques associés, trier les produits et, pour les produits concernés, évacuer les produits en filière spécialisée Appliquer le protocole de stockage des produits chimiques, si besoin avec l'appui de l'UPRP		
DE	Collège Anna Marly	Accéder au vide sanitaire	Risque de chute de hauteur	Réflexion sur l'aménagement d'un accès sûr	Travaux visant à la suppression ou la réduction des expositions	

**Plan d'action suite à la visite F3SCT
du collège Anna Marly de Brest**

Le 07/11/2024

Evaluation			Mesures de prévention proposées			
Direction	Site	Situation de travail	Risque	COURT TERME < ou = 3 mois	MOYEN TERME < ou = 9 mois	LONG TERME > 9 mois
DE	Collège Anna Marly	Circulation et travail à l'intérieur du vide sanitaire	Risque de chute de plain-pied Risque de heurt, de cognement	Améliorer la circulation à l'intérieur du vide-sanitaire Mesurer l'ambiance lumineuse et au besoin adapter l'éclairage Protéger ou signaler les équipements susceptible d'être heurtés		
DE	Collège Anna Marly	Entretien des espaces verts (tonde) sur de vastes parcelles en pente, soit avec un équipement autoporté (possible retournement) soit avec une tondeuse (exposition au bruit et aux vibrations)	Risques liés aux vibrations Risques et nuisances liées au bruit Risques liés aux équipements de travail	Réflexion sur les solutions les plus appropriées pour réduire globalement les risques (organisation du travail, écopaturage, équipements appropriés, EPI appropriés)	Mise en œuvre des mesures	
DE	Collège Anna Marly	Utilisation d'un tourret à meuler dépourvu de protecteur, ce qui constitue un risque de projection en cas d'éclatement de l'outil ou de la pièce	Risques liés aux équipements de travail	Accompagnement par l'Upap en vue de la remise en conformité de la machine		
DE	Collège Anna Marly	Circulation et travail à proximité de tiges en adlers servant de piquet en terre qui ne sont ni capuchonnés ni croisés, occasionnant des dommages possibles en cas de chute (empalement)	Risques liés aux équipements de travail	Sécurisation de ces tiges (bouchons, crossage) ou remplacement par des équipements moins dangereux		
DE	Collège Anna Marly	Activité en toiture	Risques de chutes de hauteur	Interdire physiquement l'accès des agents aux parties de la toiture insuffisamment protégée	Accompagnement de l'UPPP en vue de la remise en conformité des situations de travail en toiture	
DE	Collège Anna Marly	Activité répétée de dérochage, dont la douchette est jugée trop basse	Risques liés à la charge physique de travail	Analyse du poste de travail réalisée conjointement par l'ergonome / l'Upap	Organisation ou travaux visant à la suppression ou la réduction des expositions	
DE	Collège Anna Marly	Travail en cuisine, dans un environnement chaud et humide	Risques liés aux ambiances thermiques Risques liés aux agents biologiques	Analyse des rapports de vérification générale périodique de la ventilation		

Plan d'action suite à la visite F3SCT
du collège Anna Marly de Brest

Le 07/11/2024

Evaluation				Mesures de prévention proposées		
Direction	Site	Situation de travail	Risque	COURT TERME < ou = 3 mois	MOYEN TERME < ou = 9 mois	LONG TERME > 9 mois
DE	Collège Anna Marly	Travail dans une pièce dont le tableau électrique est ouvert	Risques liés à l'électricité	Installation d'un panneau « ne pas utiliser la prise ». Analyse des rapports de vérification générale périodique des installations électriques Demande de confirmation / d'explications à l'organisme accrédité, sur la base du rapport des assistants de prévention		

